

Description des dispositifs / Aides sélectives

- Aides sélectives à la production phonographique - Musiques actuelles // Musique classique (programmes séparés):
 - Objet : Soutenir les projets phonographiques dans le domaine des musiques actuelles, du jazz, de musique world / traditionnelle et destinée au jeune public, favoriser l'émergence de nouveaux talents, de soutenir la création, de faciliter la prise de risque des producteurs et de les encourager à investir sur le long terme dans le développement de carrière des artistes.
 - Montant : fixé par la commission ; plafonné à 40% des dépenses éligibles ; dans la limite de 75 000€ par bénéficiaire et par an ; dans la limite de 1,1m€ sur l'ensemble des dispositifs de soutien « phono » (fonds de reprise d'activité, fonds de sauvegarde, fonds de relance, et aides sélectives à la production phonographique et à la musique en images) par an et par bénéficiaire

- Aide sélective à la production musique en images :
 - Objet : Soutenir les projets de production d'une vidéomusique, toutes esthétiques musicales confondues, en lien avec une actualité phonographique.
 - Montant : fixé par la commission ; plafonné à 30% des dépenses éligibles ; dans la limite de 75 000€ par bénéficiaire et par an ; dans la limite de 1,1m€ sur l'ensemble des dispositifs de soutien « phono » (fonds de reprise d'activité, fonds de sauvegarde, fonds de relance, et aides sélectives à la production phonographique et à la musique en images) par an et par bénéficiaire